

Mutation 40/1965

va par. C.C. 5.11.68

Lutz

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination
d'artères sur la commune
de Meyrin

du 10 novembre 1964

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Meyrin en date du 27 octobre 1964;

vu le préavis favorable du service des archives de l'Etat en date du 27 octobre 1964;

vu le développement de la commune de Meyrin;

vu la modification du caractère de ces artères;

vu l'examen de la commission des routes;

vu le règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

ARRÊTÉ

Il est donné le nom de :

- 1) Avenue de Matagnin à l'actuelle route de Matagnin.
- 2) Rue de la Colette à l'actuel chemin de la Colette.
- 3) Rue du Bois du Lan à l'actuel chemin du Bois de Lan.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Conseillé à :

Travaux
Gauthier

0 ex.
1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

Handwritten signature of the Chancelier d'Etat, Hallaud.